

# BANQUE CANTONALE VAUDOISE

## 1.625% Emprunt obligataire 2011 – 30.11.2026 de CHF 125'000'000.-

- avec clause de réouverture -

<b>Prix d'émission</b>	100.17 %
<b>Prix de placement</b>	Dépendant de la demande (pendant la période de souscription également).
<b>Offre de souscription</b>	Cet emprunt est offert en souscription publique jusqu'au 25 novembre 2011.
<b>Taux d'intérêt et date de paiement</b>	1.625% p.a. payable annuellement le 30 novembre, la première fois le 30 novembre 2012
<b>Durée</b>	15 ans ferme
<b>Libération</b>	30 novembre 2011
<b>Remboursement</b>	30 novembre 2026, à la valeur nominale
<b>Coupures</b>	CHF 5'000.- nominal ou un multiple de ce montant.
<b>Possibilité de réouverture</b>	La Banque Cantonale Vaudoise se réserve le droit de réouvrir l'emprunt (voir chiffre 4.1).
<b>Forme / Livraison des titres</b>	Les titres sont représentés par un certificat global durable (détails sous chiffre 4.2); l'investisseur ne peut exiger la livraison d'un titre individuel.
<b>Cotation</b>	Sera demandée sur le Segment Principal de la SIX Swiss Exchange; la cotation provisoire est prévue dès le 28 novembre 2011.
<b>Droit applicable / For</b>	Droit suisse / Lausanne
	<b>14 330 200 / ISIN CH0143302005</b>

Ce Prospectus d'émission et de cotation ne constitue pas une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de cette valeur. Cette valeur ne saurait être vendue dans toute juridiction où cette vente pourrait être illégale. Les risques liés à certaines valeurs ne conviennent pas à tous les investisseurs.

<b>1. <u>TABLE DES MATIÈRES</u></b>	
1. TABLE DES MATIERES	2
2. AVERTISSEMENT IMPORTANT	4
2.1. CONTENU DU PROSPECTUS	4
2.2. ABSENCE DE RECOMMANDATION, RISQUES	5
2.3. RESTRICTIONS DE DISTRIBUTION OU DE VENTE	5
2.3.1. Restrictions générales	5
2.3.2. U.S.A.	5
2.3.3. U.K.	6
2.3.4. Espace économique européen	6
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX RELATIFS A LA VALEUR	7
3.1. DECISION D'EMISSION	7
3.2. UTILISATION DU PRODUIT NET	7
3.3. TAXES ET IMPOTS	7
4. MODALITÉS DE L'EMPRUNT (LES « MODALITES DE L'EMPRUNT » OU LES « MODALITES »)	7
4.1. NOMINAL / COUPURES / REOUVERTURE / INTERETS INTERCALAIRES / COUPONS	7
4.2. FORME DES TITRES / CONSERVATION	7
4.3. INTERETS	8
4.4. DUREE ET REMBOURSEMENT	8
4.5. PAIEMENTS / SERVICE DE L'EMPRUNT / PRESCRIPTION	8
4.6. COTATION	8
4.7. COMMUNICATIONS	8
4.8. DROIT APPLICABLE ET FOR	8
4.9. MODIFICATION DES MODALITES DE L'EMPRUNT	9
5. INDICATIONS RELATIVES À L'EMETTEUR	10
5.1. INDICATIONS GENERALES	10
5.1.1. Activités, raison sociale, siège social	10
5.1.2. Nature juridique	10
5.1.3. Groupe	10
5.1.4. Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch	10
5.2. RENSEIGNEMENT SUR LES ORGANES	11
5.2.1. En général	11
5.2.2. Composition du Conseil d'administration	11
5.2.3. Composition de la Direction générale	12
5.2.4. Révision interne	13
5.2.5. Organe de révision	13
5.3. PROCEDURES DEVANT LES TRIBUNAUX	13
5.4. STRUCTURE DU CAPITAL	14
5.4.1. Structure du capital-actions	14
5.4.2. Capital conditionnel	14
5.4.3. Capital autorisé	14

5.4.4. Capital participation	14
5.5. COMPTES ANNUELS	14
5.5.1. Date de clôture des comptes annuels	14
5.5.2. Publication du rapport de gestion 2010 et des comptes	14
5.5.3. Marche récente de l'entreprise et perspectives	15
5.5.4. Modifications significatives depuis le dernier bouclage annuel	17
6. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS	28

## **2. AVERTISSEMENT IMPORTANT**

### **2.1. CONTENU DU PROSPECTUS**

Les actions de la Banque Cantonale Vaudoise (« l'Emetteur ») sont négociées auprès de la SIX Swiss Exchange (symbole : BCVN ; numéro de valeur: 1525171; ISIN: CH0015251710).

Le présent prospectus d'émission et de cotation (le « Prospectus ») est un prospectus abrégé au sens de l'article 34 chiffre 3 du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Conformément à l'article 35 du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, le rapport annuel 2010 de l'Emetteur, incluant les rapports d'audit de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe de l'Emetteur pour l'exercice 2010, est intégré par référence au présent prospectus et en fait partie intégrante. Ce document peut être consulté sur le site Internet de l'Emetteur à l'adresse suivante: [http://www.bcv.ch/fr/la\\_bcv/actualites\\_et\\_medias/publications/rapport\\_annuel](http://www.bcv.ch/fr/la_bcv/actualites_et_medias/publications/rapport_annuel). En outre, la BCV le remettra gratuitement sous forme papier à tout investisseur intéressé.

L'Emetteur assume la responsabilité du contenu de ce Prospectus, conformément au chiffre 4 du Schéma E annexé au Règlement de cotation, et certifie qu'à sa connaissance et après avoir effectué toutes les recherches raisonnables, les indications sont conformes à la réalité et aucune modification significative de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats n'est survenue depuis la date du dernier bouclage annuel qui ne soit pas mentionnée dans ce Prospectus. Ni la publication de ce Prospectus ni aucune transaction fondée sur cette publication n'impliquent qu'il n'y aurait pas eu de changements relatifs à l'Emetteur ou à la valeur depuis la date du présent Prospectus, ou que les informations contenues dans ce document sont complètes et correctes à n'importe quel moment ultérieur à l'émission de ce Prospectus.

Les déclarations sur l'avenir contenues dans ce Prospectus renferment des prévisions, des estimations et des projections qui se fondent sur les informations dont l'Emetteur dispose à l'heure actuelle. Les déclarations qui ont trait à des événements futurs reflètent les vues et prévisions actuelles de l'Emetteur, qui ne peut s'engager ni les appliquer ni les actualiser. Elles ne constituent pas des faits historiques et n'expriment aucune garantie sur la situation financière, les activités commerciales, les résultats ou les performances futures de l'Emetteur. Divers facteurs, risques ou incertitudes peuvent affecter de manière substantielle les attentes reflétées dans ces déclarations sur l'avenir, notamment :

- des fluctuations des taux d'intérêt ou des taux de change sur les devises étrangères;
- des changements dans les conditions économiques;
- des changements législatifs, réglementaires ou de pratique dans les pays dans lesquels l'Emetteur est actif;
- une instabilité sur les marchés financiers domestiques et étrangers;
- des fluctuations dans les cours des matières premières;
- une influence majeure sur le comportement des consommateurs résultant d'événements divers tels que maladies contagieuses, actes de guerre ou de terrorisme; et
- des changements affectant les conditions générales politiques, économiques, commerciales, financières, monétaires et boursières dans les pays ou les régions dans lesquelles l'Emetteur est actif.

Des termes tels que « penser », « s'attendre », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « projeter », « pouvoir » et « seraient susceptibles de » ainsi que toute déclinaison de ces termes peuvent permettre notamment d'identifier les déclarations sur l'avenir contenues dans ce Prospectus. De telles déclarations peuvent cependant également ne pas être désignées expressément par de tels termes.

L'Emetteur n'assume aucune obligation de mise à jour des déclarations sur l'avenir contenues dans ce Prospectus même si de nouvelles informations, de nouveaux événements ou d'autres circonstances les rendent incorrectes ou incomplètes. Toute déclaration sur l'avenir écrite ou orale subséquente attribuable à l'Emetteur doit être considérée dans son intégralité sous l'angle des facteurs susmentionnés.

Personne n'a été autorisé par l'Emetteur à divulguer des informations ou à faire d'autres affirmations que celles contenues dans ce Prospectus et, dans le cas où de telles informations sont divulguées ou de telles affirmations ont été faites, on ne doit pas les considérer comme autorisées.

## 2.2. ABSENCE DE RECOMMANDATION, RISQUES

Lorsqu'un investisseur décide d'acquérir ou de vendre une valeur à laquelle se réfère ce Prospectus (les « Valeurs »), il doit se fonder sur sa propre analyse relative à l'Emetteur et à la Valeur, y compris les avantages et les risques qu'impliquent l'achat ou la vente d'une Valeur.

L'investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque, à examiner les risques spécifiques à la valeur et à se renseigner sur les risques inhérents à un tel investissement, notamment en consultant la brochure « Risques particuliers dans le négoce de titres » émise par l'Association suisse des banquiers (disponible à l'adresse Internet suivante : [www.swissbanking.org/fr/11308\\_f.pdf](http://www.swissbanking.org/fr/11308_f.pdf)), avant toute opération.

Il est rappelé que les créances de l'investisseur découlant des Valeurs ne sont pas garanties et que leur paiement, en cas de faillite, concordat ou procédures similaires sera subordonné aux dettes de rangs préférables selon la loi applicable ou aux dettes garanties qui bénéficieront d'un droit de préférence sur les actifs qui les couvrent. Ainsi, les titulaires des dettes privilégiées ou garanties (pour les actifs qui les couvrent) auraient droit dans de tels cas de figure au paiement sur les actifs de l'Emetteur, avant de procéder, proportionnellement avec tous les autres créanciers de rang équivalent, à des paiements relatifs aux Valeurs.

Enfin, les Valeurs portent intérêt à un taux fixe jusqu'à leur échéance. L'accroissement des taux d'intérêt du marché, à l'instar des divers facteurs pouvant affecter les attentes reflétées dans les déclarations sur l'avenir, peut dès lors avoir un impact négatif sur leur valeur avant l'échéance.

## 2.3. RESTRICTIONS DE DISTRIBUTION OU DE VENTE

### 2.3.1. Restrictions générales

Ce Prospectus ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre de souscrire des valeurs autres que celles auxquelles il se réfère. Il ne constitue pas non plus une offre de vente ou la sollicitation d'une offre de souscrire des Valeurs dans des circonstances où une telle offre ou sollicitation serait illégale.

**Aucune mesure n'a été prise pour enregistrer ou autoriser les Valeurs, l'offre ou pour permettre d'une quelconque autre manière une offre publique des Valeurs dans d'autres juridictions qu'en Suisse.** La distribution de ce Prospectus et l'offre et la vente des Valeurs peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. L'Emetteur demande aux personnes qui sont entrées en possession de ce Prospectus de se renseigner sur l'existence de telles interdictions dans leur juridiction et de se conformer à celles-ci.

This offering circular (hereinafter « Prospectus ») does not constitute an offer or an invitation to subscribe other securities than those it refers to (the « Securities »). It does not constitute an offer or an invitation to subscribe any of the Securities in any circumstances where such offer or invitation would be unlawful.

**No actions have been taken to register or qualify the Securities or the offer or to otherwise permit the public offering of the Securities in any jurisdiction outside of Switzerland.** The distribution of this Prospectus and the offering and sale of the Securities in certain jurisdictions may be restricted or prohibited by law.

Persons into whose possession this Prospectus comes are required by the issuer to inform themselves about and to observe any such restrictions.

### 2.3.2. U.S.A.

Les Valeurs n'ont pas été et ne seront pas enregistrées selon le Securities Act de 1933 des Etats-Unis d'Amérique (le « Securities Act »). Elles ne peuvent pas être directement ou indirectement offertes, vendues ou livrées aux Etats-Unis ou à des « U.S. Persons » telles que définies dans le Securities Act et sont sujettes aux restrictions prévues par le droit fiscal américain. En outre, l'offre ou la vente de Valeurs aux Etats-Unis par un distributeur (participant ou non à l'offre) peut constituer une violation des obligations d'enregistrement prévues dans le Securities Act.

The Securities have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933 (the « Securities Act »). They may not be offered, sold or delivered directly or indirectly within the United States of America or to U.S. persons as defined in the Securities Act and they are subject to U.S. tax law requirements. In addition,

an offer or sale of the Securities within the United States of America by any dealer (whether or not participating in the offering) may violate the registration requirements of the Securities Act.

### 2.3.3. U.K.

This Prospectus has not been approved by an authorised person in the United Kingdom and has not been registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom. The Securities may not be offered or sold and, prior to the expiry of a period of six months from the latest date of the issue of the Securities, will not be offered or sold to persons in the United Kingdom, except to persons who are involved, in their ordinary activities, in acquiring, holding, managing or disposing of investments (as principal or agent) for the purposes of their businesses or otherwise in circumstances which have not resulted and will not result in an offer to the public in the United Kingdom within the meaning of the Public Offers of Securities Regulations 1995. In addition, no person may communicate or cause to be communicated any invitation or inducement to engage in investment activity (within the meaning of Section 21 of the Financial Services and Markets Act 2000 (the « FSMA »)) received by it in connection with the issue or sale of any Securities delivered upon exercise of the rights in circumstances in which Section 21(1) of the FSMA applies to the issuer.

### 2.3.4. Espace économique européen

La Valeur et ce Prospectus n'ont pas été approuvés par l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la Directive Prospectus (ci-après : un « Etat Membre Concerné »). Si la Valeur a une valeur nominale inférieure à 100'000 euros (ou l'équivalent dans une autre devise), dans chaque Etat Membre Concerné et à compter de la date à laquelle la Directive Prospectus est transposée dans l'Etat Membre Concerné (ci-après : la « Date de Transposition Concernée »), aucune offre au public dans l'Etat Membre Concerné n'a été et ne sera effectuée, sous réserve qu'à compter de la Date de Transposition Concernée, une offre au public de la Valeur dans l'Etat Membre Concerné pourra être effectuée :

- durant (ou dans le cas de l'Allemagne si l'offre commence au cours de) la période (i) commençant à la date de publication d'un prospectus concernant la Valeur qui a été approuvé par l'autorité compétente de cet Etat Membre Concerné ou, le cas échéant, par l'autorité compétente d'un autre Etat Membre Concerné et notifié à l'autorité compétente de cet Etat Membre Concerné, dans chaque cas conformément à la Directive Prospectus et (ii) terminant à la date qui est douze mois après cette publication;
- - à tout moment à des personnes physiques ou morales qui ont le statut d'investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus; ou
- - à tout moment à moins de 100 ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé la disposition concernée de la Directive 2010/73, à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, à condition d'obtenir **le consentement préalable** de l'Emetteur; ou
- à tout moment dans les autres cas qui ne requièrent pas la publication d'un prospectus par l'Emetteur, conformément à l'article 3 § 2 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de cette disposition, (i) l'expression « offre au public » relative aux valeurs dans tout Etat Membre Concerné signifie une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs, définition qui pourrait, le cas échéant, être modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus et (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE amendée par la Directive 2010/73 et inclut toute mesure de transposition dans chaque Etat Membre Concerné.

### **3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX RELATIFS A LA VALEUR**

#### **3.1. DÉCISION D'ÉMISSION**

En vertu du pouvoir de décision du moment et des conditions de chaque émission publique accordée à la Direction générale, et conformément à la décision du 15 novembre 2011 des personnes responsables de l'émission d'emprunts obligataires, la Banque Cantonale Vaudoise (« l'Emetteur ») émet un

#### **Emprunt obligataire 1.625% 2011 – 2026 de CHF 125'000'000.- (l'« Emprunt ») avec clause de réouverture – (la « Tranche de base »)**

au prix de 100.17% et portant intérêts à partir du 30 novembre 2011 au taux annuel de 1.625% divisé en obligations au porteur de CHF 5'000 nominal ou d'un multiple de ce montant (les « Obligations »).

#### **3.2. UTILISATION DU PRODUIT NET**

Le produit net (CHF 122'290'265.-) de la Tranche de base, est destiné au financement des opérations de crédit et de prêts.

#### **3.3. TAXES ET IMPÔTS**

Les taxes et commissions perçues en Suisse pour l'émission de papiers-valeurs, calculées sur la valeur nominale de la Tranche de base, sont à la charge de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage à payer les Coupons échus sous déduction toutefois de l'impôt fédéral anticipé de 35%, ou le taux applicable au moment des échéances, en faveur de l'administration fiscale fédérale.

### **4. MODALITÉS DE L'EMPRUNT (LES « MODALITÉS DE L'EMPRUNT » OU LES « MODALITÉS »)**

#### **4.1. NOMINAL / COUPURES / RÉOUVERTURE / INTÉRÊTS INTERCALAIRES / COUPONS**

L'emprunt 1.625%, 2011-2026, (« l'Emprunt ») est émis en une première tranche de CHF 125'000'000.- (la « Tranche de base ») et est divisé en Obligations au porteur de CHF 5'000.- nominal ou d'un multiple de ce montant.

L'Emetteur se réserve le droit, en tout temps et sans l'accord des détenteurs d'Obligations et de coupons (les « Obligataires »), d'augmenter le montant de la Tranche de base par l'émission d'obligations additionnelles fongibles (en ce qui concerne les Modalités, le numéro de valeur, la durée restante et le taux d'intérêt) avec la Tranche de base (la « Réouverture »).

Dans le cas d'une Réouverture de l'Emprunt selon le paragraphe précédent, les obligations des tranches de Réouverture doivent être libérées y compris l'intérêt couru pour la période entre la libération ou le terme de paiement des coupons de la Tranche de base jusqu'à la date de paiement des tranches de Réouverture, pour assurer l'égalité avec la Tranche de base.

#### **4.2. FORME DES TITRES / CONSERVATION**

- (A) Les droits des Obligataires sont représentés par un ou plusieurs certificats globaux durables (les « Certificats globaux durables ») dûment signés par l'Emetteur. Les Obligataires ont seulement une part de copropriété réelle sur les Certificats globaux durables; le partage de la copropriété, l'impression et la livraison de titres individuels sont exclus pendant toute la durée de l'Emprunt.
- (B) Pendant toute la durée de l'Emprunt et jusqu'à son complet remboursement, les Certificats globaux durables sont déposés auprès de SIX SIS AG ou d'une autre organisation de dépôt collectif reconnue par la SIX Swiss Exchange (l'« Organisation de dépôt »).
- (C) Les termes « Obligations » et « Coupons » utilisés dans les présentes Modalités figurent à titre de substitution des parts de copropriété aux Certificats globaux durables dues aux Obligataires dans la mesure de leurs quotes-parts et aux prétentions de créanciers en résultant. Par analogie, le terme « Obligataire(s) » représente toute(s) personne(s) autorisée(s) à faire valoir ces droits.

#### **4.3. INTÉRÊTS**

L'Emprunt porte intérêts à partir du 30 novembre 2011 (la « Date de libération ») au taux de 1.625% par an et est muni de coupons annuels au 30 novembre (les « Coupons »). Le décompte des intérêts se fait sur la base d'un calendrier annuel de 360 jours, soit de 12 mois de 30 jours chacun.

Le premier Coupon vient à échéance le 30 novembre 2012 et ainsi de suite tous les 30 novembre jusqu'au 30 novembre 2026.

#### **4.4. DURÉE ET REMBOURSEMENT**

L'Emprunt a une durée de 15 ans. L'Emetteur s'engage à rembourser l'Emprunt, à la valeur nominale, sans dénonciation préalable, le 30 novembre 2026.

L'Emetteur est autorisé à racheter en tout temps des Obligations sur le marché dans le volume désiré à des fins d'investissement ou d'amortissement. En cas de rachat à des fins d'amortissement, l'Emetteur procédera à la réduction de la valeur nominale du Certificat global durable représentant l'Emprunt pour l'échéance à venir et publiera l'amortissement prévu dès que possible selon le chiffre 4.7 du présent Prospectus.

Dans ce document, le terme « Jour bancaire ouvrable » signifie un jour pendant lequel les guichets des banques commerciales sont ouverts toute la journée à Lausanne et pendant lequel les paiements et opérations en devises peuvent être normalement exécutés.

#### **4.5. PAIEMENTS / SERVICE DE L'EMPRUNT / PRESCRIPTION**

- (A) L'Emetteur s'engage à payer sans frais les Coupons échus et les Obligations remboursables en faveur des Obligataires, les Coupons cependant sous déduction de l'impôt fédéral anticipé. Les Coupons échus et les Obligations remboursables peuvent être encaissés en Suisse aux guichets de la Banque Cantonale Vaudoise (le « Domicile de paiement »). La Banque Cantonale Vaudoise a le droit de désigner d'autres banques comme Domiciles de paiement. Si le jour d'échéance n'est pas un Jour bancaire ouvrable, les montants nécessaires au service de l'Emprunt seront transférés le jour de valeur qui suit.
- (B) Les Obligations cessent de porter intérêt dès leur échéance. Les Coupons se prescrivent par 5 ans et les Obligations par 10 ans à partir de leur échéance.

#### **4.6. COTATION**

La cotation de l'Emprunt sur le Segment Principal de la SIX Swiss Exchange sera demandée à la SIX Swiss Exchange, pour la durée de l'Obligation jusqu'à deux Jours bancaires ouvrables avant le remboursement par suite d'échéance.

Si le remboursement tombe sur un jour férié, la suppression de la cotation se fait trois Jours bancaires ouvrables auparavant.

La suppression de la cotation par suite d'échéance (selon le chiffre 4.4 du Prospectus) se fait sans annonce préalable.

#### **4.7. COMMUNICATIONS**

Conformément à la circulaire N° 1 du Regulatory Board, les annonces relatives aux Valeurs seront publiées uniquement par voie électronique sur le site web de SIX Swiss Exchange : <http://www.six-swiss-exchange.com>.

#### **4.8. DROIT APPLICABLE ET FOR**

**La forme, le contenu et l'interprétation des Modalités de l'Emprunt relèvent du droit suisse.**

**Tout litige entre les Obligataires d'une part et l'Emetteur d'autre part qui pourrait être causé par les Obligations de l'Emprunt relève de la juridiction des tribunaux ordinaires du Canton de Vaud, le for judiciaire étant Lausanne, avec les possibilités usuelles de recours.**

Le paiement fait à un Obligataire reconnu comme créancier par un jugement exécutoire d'un tribunal suisse a effet libératoire pour l'Emetteur.

#### **4.9. MODIFICATION DES MODALITÉS DE L'EMPRUNT**

Les Modalités de l'Emprunt peuvent être modifiées en tout temps pour autant que ces modifications soient de nature purement formelles, mineures ou techniques et que ces modifications soient effectuées dans le but de corriger une erreur manifeste ou qu'elles ne portent pas matériellement préjudice aux intérêts des Obligataires. De telles modifications des Modalités de l'Emprunt engagent tous les Obligataires.

Les modifications selon les termes des articles 1156 et suivants du Code suisse des Obligations (ci-après « CO ») demeurent réservées.

La publication de telles modifications se fait selon les dispositions du chiffre 4.7 du Prospectus.

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

## **5. INDICATIONS RELATIVES À L'ÉMETTEUR**

### **5.1. INDICATIONS GÉNÉRALES**

#### **5.1.1. Activités, raison sociale, siège social**

La Banque Cantonale Vaudoise a été instituée par décret du Grand Conseil du canton de Vaud du 19 décembre 1845 et a été inscrite au Registre du commerce du Canton de Vaud le 6 janvier 1883, sous la raison sociale « Banque Cantonale Vaudoise » (CH-550-1000040-7).

Elle est régie par la loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, modifiée les 25 juin 2002 et 30 janvier 2007, et 2 mars 2010 (ci-après « LBCV »). Sa durée est illimitée.

Son Siège social et sa Direction générale sont à la place St-François 14, 1003 Lausanne en Suisse. Elle peut avoir des succursales, des agences et des représentations.

La Banque Cantonale Vaudoise a pour but l'exploitation d'une banque universelle de proximité. A ce titre, elle contribue, dans les différentes régions du Canton de Vaud, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques, ainsi qu'à la satisfaction des besoins de crédit hypothécaire du Canton; à cet effet, elle traite, pour son compte ou celui de tiers, toutes les opérations bancaires usuelles (article 4 LBCV et article 4 de ses Statuts).

Elle exerce son activité principalement dans le Canton de Vaud; dans l'intérêt de l'économie vaudoise, elle est habilitée à exercer son activité ailleurs en Suisse et à l'étranger.

En sa qualité de banque cantonale, elle a pour missions notamment de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.

Selon contrat des 11 et 18 octobre 2004, la BCV a transféré des actifs pour CHF 2'400 à DPN Service SA à Prilly (CH-550-0094172-8); contre-prestation: aucune; selon contrat des 29 septembre et 4 octobre 2004, l'établissement a transféré des actifs pour CHF 4'000 à CAH Entretien SA à Montreux (CH-550-0106740-1); contre-prestation : aucune.

Selon contrat du 29 février 2008, la BCV a transféré des actifs pour CHF 109'683'924.30, à Swiss One Finance AG à Opfikon (CH-170-3030399-0) ; contre-prestation: CHF 140'909'210.36.

#### **5.1.2. Nature juridique**

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 al. 2 Code suisse des obligations (ci-après « CO»). Le CO ne s'applique à la Banque Cantonale Vaudoise que dans la mesure où la LBCV, ses Statuts ou la législation bancaire fédérale ne contiennent pas de dispositions contraires.

La Banque Cantonale Vaudoise est entièrement soumise à la législation bancaire. Elle est une banque cantonale au sens de l'article 3a de la Loi suisse sur les banques et les caisses d'épargne (ci-après « LB »). Ce statut est subordonné à la détention continue par l'Etat d'une participation de plus d'un tiers du capital et des droits de vote.

Ni le caractère de banque cantonale ni celui de société anonyme de droit public ne signifie que les engagements de la Banque Cantonale Vaudoise bénéficient de la garantie de l'État. Seule une garantie limitée (CHF 40'000.– par déposant) est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise, une entité gérée par la Banque Cantonale Vaudoise.

Au regard de la Loi suisse sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (ci-après « LBVM »), la Banque Cantonale Vaudoise est un négociant en valeurs mobilières. Elle est également une société cotée en bourse, soumise aux obligations liées au statut de société cotée.

#### **5.1.3. Groupe**

Le groupe de la Banque Cantonale Vaudoise ou le Groupe est composé de la société mère Banque Cantonale Vaudoise, de ses sociétés filiales et de leurs filiales, succursales et bureaux de représentation en Suisse et à l'étranger.

#### **5.1.4. Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch**

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise a autorisé la création de la succursale de Guernesey le 27 septembre 2001. Le 24 janvier 2002, respectivement le 17 juillet 2002, la FINMA (anciennement CFB) et la GFSC (Guernsey Financial Service Commission) ont donné leur agrément à l'ouverture de cette entité bancaire.

Banque Cantonale Vaudoise, Guernsey Branch, est établie à Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY13XW, Channel Islands.

## 5.2. RENSEIGNEMENT SUR LES ORGANES

### 5.2.1. En général

Les organes de la banque sont :

- l'**Assemblée générale des actionnaires** qui est convoquée au moins une fois par année;
- le **Conseil d'administration**, composé d'un président nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud; de sept, neuf ou onze membres dont la moitié sont nommés par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud et l'autre moitié par l'Assemblée générale des actionnaires, l'Etat de Vaud s'abstenant de voter;
- la **Direction générale**, composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud sur proposition du Conseil d'administration et de membres nommés par le Conseil d'administration;
- la **Révision interne**, dont le chef et les membres sont nommés par le Conseil d'administration, est chargée d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la banque;
- l'**Organe de révision**, désigné par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, assure le contrôle prévu par le CO.

La Banque Cantonale Vaudoise est soumise à la surveillance intégrale de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA), conformément à l'article 3 LFINMA. L'Organe de révision est actuellement société d'audit au sens de l'article 18 LB.

### 5.2.2. Composition du Conseil d'administration

#### *Président*

M. **Olivier Steimer** de Winterthour, à Epalinges. Il est également Vice-président du Conseil d'administration des CFF, à Berne, Membre du Conseil d'administration d'Ace Limited, à Zurich, et de Renault Finance SA à Lausanne, Président du Conseil d'administration de la Banque Piquet Galland & Cie SA, à Yverdon-les-Bains, Membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse à Berne et Zurich, Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich, Membre du Comité directeur d'économiesuisse à Zurich, Président du Comité du Bureau de construction de l'Université de Lausanne, à Lausanne, Membre des conseils des fondations suivantes : Fondation BCV à Lausanne ; Table Suisse, à Morat ; Aide sportive suisse ; Fondation Centre for Humanitarian Dialogue, à Genève.

#### *Vice-président*

Monsieur **Stephan A.J. Bachmann** de Bâle-Ville, à Lully. Il est également Membre du Conseil d'administration de Mitreva Treuhand und Revision AG, à Zurich, et membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de La Nationale Assurances, à Bâle, Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire, Membre du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges.

#### *Membres*

Monsieur **Reto Donatsch** de Marlans (GR), à Zollikon. Il est également membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach, du Conseil de la Fondation Humanitaire de la Croix Rouge Suisse et vice-président du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne.

Mme **Beth Krasna** de Genève, à Chêne-Bougeries. Elle est également Membre du Conseil et présidente du Comité d'audit des Ecoles polytechniques fédérales, Membre du Conseil et présidente du Comité d'audit de Bonnard & Gardel Holding SA, à Lausanne, Membre du Conseil d'administration de Coop, Bâle, et de Raymond Weil SA, à Genève, Présidente de la fondation en faveur de l'art chorégraphique (Prix de Lausanne), Membre de l'Académie suisse des sciences techniques, du Conseil stratégique du canton de Genève et du Nouveau Mouvement Européen Suisse.

M. **Pierre Lamunière** de Genève, à Epalinges. Il est également Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne, Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich, Président du Conseil d'administration de Lamunière SA et de ses filiales, à Lausanne, Membre du Conseil d'administration de Payot Naville Distribution SA à Genève, Membre du Conseil d'administration de Le Temps SA à Genève, Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP).

M. **Luc Recordon** d'Avry-devant-Pont, à Jouxkens-Mézery. Il est également Membre du Comité (ancien président) de l'Association suisse des locataires (section Lausanne et environs), de l'Association transport et environnement – VD (ATE – VD), président de l'assemblée générale de l'association AVDEMS, à Pully, et du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne, à Lausanne, Conseiller municipal, à Jouxkens-Mézery, Député au Conseil des Etats et membre du Comité cantonal des Verts vaudois, Membre des conseils d'administration des sociétés suivantes : SEG Swiss Education Group SA, à Lausanne, Clavel SA, à Berne ; Association E-Changer, Partenaire dans l'échange et pour le changement, à Fribourg, Membre du Conseil de fondation des écoles privées suisses, Berne, et d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne, Président de la commission paritaire professionnelle de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, à Lausanne, Président du Comité de l'Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires (RoMédCo), à Lausanne, et de l'Association Pro AI Vaud, à Lausanne.

M. **Paul-André Sanglard** de Cornol, à Porrentruy. Il est également Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy, Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmology Network Organization), à Onex, Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA, à Meyrin, d'Helvea SA, à Genève, de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève, Membre du Comité Audit & Corporate Social Responsibility BAT Italie, Membre du Conseil de fondation de FITEC à Délémont et du Comité de placement de la Chaîne du Bonheur, à Genève, Membre du Conseil de fondation de l'Observatoire de la finance à Genève.

#### **Secrétaire du Conseil d'administration**

M. **Christian Monnier** d'Eclépens, à Etoy. Il est directeur adjoint auprès de la BCV.

### **5.2.3. Composition de la Direction générale**

#### **Président**

M. **Pascal Kiener** de Buttisholz, à Lutry. Il est également Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB), Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS), Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV, Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV, Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière, Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus, Membre du Conseil de fondation Foot Avenir à Paudex.

#### **Directeurs généraux**

M. **Aimé Achard** de Lutry, à La Croix s/Lutry. Il est également Président du Conseil d'administration de GEP SA, Liquidateur d'Unicile SA en liquidation, Prilly.

M. **Stefan Bichsel** de Sumiswald, à Villarepos. Il est également Président du Conseil d'administration de GERIFONDS SA, Lausanne, Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy, Membre du Conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne, Membre du Conseil d'administration de Casatip Holding SA, Baar, Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC Lille et Nice, Membre du Comité consultatif pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique de la Wharton School, Philadelphie, Président de l'Association Pro Aventico, Avenches.

M. **Markus Gygax** de Seeberg, à Lausanne. Il est également Membre du Conseil d'administration d'Aduno Holding SA, Membre du Conseil d'administration de Viseca Card Services SA, Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) et de la Fondation Vaudoise pour la Formation Bancaire (FVFB), Membre du Conseil de la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV, Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV.

M. **Gérard Haerberli** de Munchenbuchsee (Berne), à Grandson. Il est également Membre du Conseil d'administration de Piguet Galland & Cie SA, Membre du Comité de liaison HEC Lausanne.

M. **Thomas W. Paulsen** de Lucerne, à Epalinges. Il est également Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses, Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise, Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV, Membre de la Commission de régulation des marchés financiers et des prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers (ASB), Membre de la Commission des comptes annuels et questions de régulation de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS).

M. **Bertrand Sager**, de Corsier-sur-Vevey, à Blonay. Il est également Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière, Membre du Conseil d'administration de GEP SA, Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois.

M. **Jean-François Schwarz** de Lausanne, à Féchy. Il est Membre du Comité exécutif du Développement économique du canton de Vaud (DEV), Membre du Conseil économique du canton de Vaud et Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise.

#### **Secrétaire de la Direction générale**

Mme **Laura Gherardi** de Genève, à Nyon. Elle est sous-directrice auprès de la BCV.

#### **5.2.4. Révision interne**

Le chef de la Révision interne est M. **Patrick Borcard** de Grandvillard, à Cugy (VD), depuis le 30 juin 2003.

#### **5.2.5. Organe de révision**

**PricewaterhouseCoopers SA**, succursale de Pully, Avenue C.-F. Ramuz 45, Case postale 1172, 1001 Lausanne, Suisse, a été désigné en qualité d'organe de révision de la BCV pour l'exercice 2010 lors de l'assemblée générale du 29 avril 2010. Son mandat a été reconduit pour l'exercice 2011 lors de l'assemblée générale du 5 mai 2011.

### **5.3. PROCÉDURES DEVANT LES TRIBUNAUX**

Dans le cadre de ses activités commerciales ordinaires, la Banque Cantonale Vaudoise est partie à des procédures civiles, administratives ou pénales. Aucune procédure arbitrale n'est en cours actuellement. L'essentiel des procédures civiles pendantes est lié au recouvrement des créances des débiteurs.

La valeur litigieuse des procédures civiles en cours ou potentielles contre la Banque Cantonale Vaudoise représente un montant total relativement peu important et donc pas déterminant pour l'évaluation de ses activités ou de sa rentabilité.

## **5.4. STRUCTURE DU CAPITAL**

### **5.4.1. Structure du capital-actions**

Suite à la réduction de la valeur nominale de CHF 20.- à CHF 10.- décidée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 et effective le 21 juillet 2010, le capital-actions entièrement libéré s'élève à CHF 86'061'900, divisé en 8'606'190 actions nominatives de CHF 10.- nominal chacune. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions applicables en matière de transmissibilité.

La Banque émet ses actions sous forme de titres individuels, certificats, certificats globaux ou droits-valeurs au sens du Code des obligations et de titres intermédiés au sens de la Loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Chaque action est indivisible à l'égard de la Banque, qui ne reconnaît qu'un propriétaire par action. L'actionnaire ne peut exiger de la Banque l'impression et la remise d'actions sous forme de papiers-valeurs. Par contre, s'il est inscrit au Registre des actions, il a droit en lieu et place à la remise d'une confirmation écrite du nombre d'actions qu'il détient. Cette attestation, destinée uniquement à servir de preuve, n'est pas un papier-valeur (pour le surplus, voir articles 9 et 10 des Statuts).

Le capital est fixé par décision de l'Assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

L'Etat de Vaud et différentes institutions qui en dépendent détiennent 66.95 % du capital. Aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital n'est connu.

Les communications aux actionnaires paraissent, en français et en allemand, au moins dans deux journaux à diffusion nationale, et sont également disponibles en langue anglaise sur le site internet de la société. La convocation à l'assemblée générale des actionnaires paraît dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et les actionnaires inscrits peuvent être convoqués par lettre.

Les actions sont cotées au Segment Principal de SIX Swiss Exchange (BCVN ; no ISIN : CH0015251710).

La Banque Cantonale Vaudoise peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. En cas de suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires, les statuts en fournissent une justification en termes permettant d'apprécier le but poursuivi; en cas d'émission d'obligations convertibles ou à option, il suffit de prévoir le respect des conditions du marché.

### **5.4.2. Capital conditionnel**

Il n'y a actuellement pas de capital conditionnel.

### **5.4.3. Capital autorisé**

Il n'y a actuellement pas de capital autorisé.

### **5.4.4. Capital participation**

Il n'y a actuellement pas de capital participation.

## **5.5. COMPTES ANNUELS**

### **5.5.1. Date de clôture des comptes annuels**

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre

### **5.5.2. Publication du rapport de gestion 2010 et des comptes**

Le rapport annuel 2010 comprenant le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes de la maison mère de la Banque Cantonale Vaudoise, clôturés au 31 décembre 2010 est disponible aux guichets de la Banque Cantonale Vaudoise en Suisse. Il est également consultable à l'adresse internet suivante :

[http://www.bcv.ch/fr/la\\_bcv/actualites\\_et\\_medias/publications/rapport\\_annuel](http://www.bcv.ch/fr/la_bcv/actualites_et_medias/publications/rapport_annuel)

### 5.5.3. Marche récente de l'entreprise et perspectives

#### **Commentaire du 24.02.2011 des comptes au 31 décembre 2010**

**Groupe BCV : très bons résultats avec une hausse du bénéfice brut de 2% et du bénéfice net de 4%**

Le Groupe BCV présente au terme de l'exercice 2010 de très bons résultats à nouveau en progression par rapport à l'année précédente. La Banque enregistre des volumes d'affaires en forte hausse et des revenus en progression de 2% à CHF 996 millions. Le bénéfice brut augmente de 2% à CHF 480 millions et le bénéfice net de 4% à CHF 314 millions malgré une charge extraordinaire de CHF 34 millions liée au règlement définitif du litige avec l'AFC. La politique de dividende et d'optimisation des fonds propres annoncée en 2008 se poursuit. Le Conseil d'administration proposera ainsi à la prochaine Assemblée générale de verser un dividende ordinaire de 22 francs et de distribuer un montant de 10 francs par action par prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital. Ce versement permettra au Groupe de distribuer CHF 275 millions à ses actionnaires.

#### **Hausse des revenus de 2%**

Les revenus du Groupe BCV sont en augmentation de 2% à CHF 996 millions.

Les résultats des opérations d'intérêt sont en légère hausse à CHF 511 millions (+1%). Cette progression, inférieure à celle des volumes d'affaires, est la conséquence d'une gestion prudente des liquidités (principalement placées auprès de la BNS) et du contexte de taux d'intérêts à un niveau très bas.

Les revenus des opérations de commissions augmentent de 7% à CHF 352 millions. Ce bon résultat s'explique principalement par la hausse des commissions liées à l'activité de gestion de fortune (+4%) à CHF 288 millions.

Le résultat des opérations de négoce s'établit au même niveau que l'excellent résultat de l'année 2009 à CHF 98 millions. Le résultat des opérations sur devises générées par la clientèle contribue significativement au maintien de ce niveau.

Enfin, les autres résultats ordinaires reculent de CHF 6 millions à CHF 35 millions.

#### **Bénéfice brut de CHF 480 millions en hausse de 2%**

Le total des charges est en légère hausse (+2%) à CHF 516 millions. Suite à l'évolution des effectifs, aux adaptations salariales usuelles ainsi qu'à des efforts de formation supplémentaires, les charges de personnel augmentent à CHF 326 millions (+3%). Les autres charges d'exploitation restent inchangées à CHF 190 millions.

Conséquence de la hausse des revenus et de la tenue des charges, le bénéfice brut augmente de 2% à CHF 480 millions. Le ratio coûts/produits s'améliore, passant de 60 à 59%.

#### **Bénéfice net de CHF 314 millions**

Les amortissements diminuent légèrement à CHF 78 millions (-2%). Les correctifs de valeurs, provisions et pertes sont en nette baisse à CHF 5 millions (-71%) alors que les produits extraordinaires, principalement constitués de dissolutions de provisions, sont en hausse à CHF 45 millions (+168%). Ces deux postes témoignent de la qualité du portefeuille de crédits.

Le bénéfice net progresse de 4%, atteignant CHF 314 millions. Cette hausse est d'autant plus remarquable qu'elle prend en compte le versement des CHF 34 millions à l'AFC au titre de règlement définitif du litige qui l'opposait à la Banque. Hors effet lié à cette opération, le bénéfice net aurait augmenté de 13%.

#### **Hausse importante des volumes d'affaires avec la clientèle**

Le total du bilan reste pratiquement inchangé à CHF 35,6 milliards.

L'actif du bilan est marqué par une forte augmentation des volumes d'affaires hypothécaires de CHF 1,5 milliard à CHF 20,3 milliards (+8%). Les autres crédits au bilan sont en léger recul de CHF 294 millions à CHF 5,2 milliards (-5%). En revanche, les crédits hors-bilan augmentent de CHF 327 millions (+14%).

Les créances sur les banques continuent de diminuer (-45% à CHF 3 milliards) en raison de la gestion prudente du risque interbancaire. Les fonds disponibles ont été principalement placés auprès de la BNS dans des créances à court terme. Ainsi, les créances résultant de papiers monétaires augmentent de CHF 1,8 milliard.

Au passif du bilan, l'augmentation très importante de l'épargne et des placements de la clientèle, de CHF 1,0 milliard à CHF 10,9 milliards (+11%) reflète la confiance accordée à la Banque.

Les fonds propres sont stables à CHF 3,3 milliards. Le taux de couverture se maintient à un niveau confortable : le taux FINMA s'établit à 175% et le ratio BRI Tier 1 selon Bâle II IRB à 17,6%.

### **Apport de CHF 758 millions de nouveaux fonds et masse sous gestion stable**

De manière réjouissante, les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent à CHF 758 millions. Deux effets expliquent ce résultat. En premier lieu, les fonds continuent d'affluer dans les secteurs de la clientèle privée et des PME, avec une progression nette de nouveaux fonds de CHF 1,3 milliard. En revanche, les fonds déposés à court terme par les grandes entreprises et les acteurs institutionnels ont reculé de CHF 0,5 milliard, la Banque ayant délibérément maintenu une rémunération faible sur ces dépôts dans un contexte de liquidités abondantes. Sous l'effet des marchés, notamment des taux de change, la masse sous gestion du Groupe diminue légèrement à CHF 75,8 milliards (-1%).

### **Propositions à l'Assemblée générale de distribuer CHF 275 millions aux actionnaires en payant un dividende ordinaire de 22 francs et de distribuer un montant de 10 francs par action par prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital.**

Appliquant la stratégie annoncée en 2008, le Groupe poursuit l'optimisation de ses fonds propres. Ainsi, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 5 mai 2011 à Lausanne, une augmentation du dividende ordinaire sur l'action nominative de 21 à 22 francs. Il proposera également de distribuer un montant de 10 francs par action par prélèvement sur le compte de la réserve légale issue d'apports de capital en application de la 2ème réforme fédérale de l'imposition des entreprises. En conséquence, ce sont CHF 275 millions que le Groupe propose de distribuer à ses actionnaires.

### **Proposition à l'Assemblée générale de nommer un nouveau membre et annonce du nouveau Vice-président du Conseil d'administration**

Comme annoncé le 11 novembre 2010, le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination de Reto Donatsch au Conseil d'administration de la BCV. Il remplacera, en qualité de membre, Jean-Luc Strohm, actuellement Vice-président du Conseil qui atteindra en 2011 l'âge limite selon la loi vaudoise organisant la Banque. Le Conseil d'administration tient à adresser ses remerciements les plus chaleureux à Jean-Luc Strohm. Sa riche expérience, ses très hautes compétences financières, sa connaissance unique de l'économie vaudoise ainsi que ses qualités humaines de dialogue, d'empathie et de chaleureuse courtoisie ont fortement contribué aux succès récents de la Banque qui gardera le meilleur souvenir de sa précieuse collaboration.

Pour remplacer Jean-Luc Strohm dans sa fonction de Vice-président, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, dans sa séance du 9 février 2011 a nommé avec effet au 6 mai 2011, Stephan A. J. Bachmann, entré en qualité de membre au Conseil et Président du Comité Audit et Risque de la Banque en janvier 2008. Ancien membre du Directoire et du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers S.A. (PwC), dont il a dirigé le secteur Audit en Suisse, Stephan A. J. Bachmann est expert-comptable diplômé et ancien réviseur bancaire responsable. Il est au bénéfice d'une vaste expérience dans l'audit national et international couvrant les domaines de l'industrie et des institutions financières. Stephan A. J. Bachmann est domicilié dans le canton de Vaud depuis de nombreuses années.

### **Acquisition de la Banque Franck Galland & Cie S.A.**

Le Groupe a annoncé l'achat de la Banque Franck Galland & Cie S.A. au Groupe Johnson Financial. Sa fusion avec la Banque Piguet & Cie S.A. filiale du Groupe BCV sera effective dans le courant du printemps 2011. Avec une masse sous gestion d'environ CHF 8 milliards, la nouvelle entité – Piguet Galland & Cie S.A. – sera l'un des principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande. Elle offrira un service de proximité et haut de gamme à la clientèle de Suisse romande avec l'objectif d'augmenter significativement sa masse sous gestion à moyen terme.

### **Relèvement de la perspective de la BCV par Standard & Poor's**

L'agence de notation Standard & Poors a relevé la perspective de la BCV de stable à positive, soulignant la solidité financière du Groupe, tout en maintenant inchangée la note à long terme à AA-. La Banque se réjouit de cette décision qui reflète les effets du travail de fond entrepris avec succès depuis sept ans et confirme sa très bonne santé financière.

### **Règlement définitif du litige avec l'AFC**

En décembre 2008, l'Administration fédérale des contributions avait demandé à la Banque de payer un montant de CHF 150 millions représentant l'impôt anticipé récupéré par la BCV pour les années 2004 à 2006 dans le cadre de certaines de ses activités de négoce de dérivés actions. La BCV a contesté fermement cette requête et a demandé à l'AFC de revoir sa position au motif qu'en 2003, l'AFC avait donné son accord à une telle récupération, avant de revenir sur celui-ci avec effet rétroactif. Suite à une analyse approfondie du dossier par les deux parties, l'AFC a reconnu pour l'essentiel la position de la BCV, à l'exception d'un nombre limité d'opérations, représentant CHF 29 millions soit moins de 20% de l'impôt anticipé réclamé initialement, qui n'entraient pas strictement, selon l'AFC, dans le cadre de l'accord. Compte tenu des intérêts moratoires, en résulte une charge non récurrente de CHF 34 millions. Le dossier est ainsi définitivement clos.

## **Perspectives**

Le Groupe BCV est très satisfait de ces résultats. Ils traduisent à la fois la confiance de la clientèle dans la Banque et le bon développement des affaires, ceci dans un environnement économique en reprise et malgré des marchés financiers peu porteurs. Sur ces bases, le Groupe s'attend pour l'ensemble de l'exercice 2011 à une marche des affaires inscrite globalement dans la continuité de l'exercice sous revue.

### **5.5.4. Modifications significatives depuis le dernier bouclage annuel**

La Banque Cantonale Vaudoise publie régulièrement des informations sur son site internet à l'attention :

- des médias ([http://www.bcv.ch/fr/la\\_bcv/actualites\\_et\\_medias](http://www.bcv.ch/fr/la_bcv/actualites_et_medias)) et
- des investisseurs ([http://www.bcv.ch/fr/la\\_bcv/relations\\_investisseurs](http://www.bcv.ch/fr/la_bcv/relations_investisseurs)).

Les personnes entrant en possession de ce Prospectus sont invitées à les consulter et à s'inscrire sur les listes d'envoi (« mailing list ») proposées sur le site précité.

### **Commentaire du 05.05.2011 des comptes au 31 mars 2011 (\*comptes non audités)**

**Groupe BCV : très bons résultats au premier trimestre 2011 avec un bénéfice brut en hausse de 4%**  
**Au premier trimestre 2011, le Groupe BCV affiche de très bons résultats\* qui s'inscrivent dans la dynamique de ces dernières années. Les volumes d'affaires et les revenus sont en hausse dans la plupart des activités de la Banque. Le bénéfice brut s'établit à CHF 119 millions, en progression de 4% par rapport au premier trimestre 2010. Ces résultats prennent en compte l'intégration de Banque Franck Galland & Cie SA dans le Groupe à compter du 8 février 2011.**

#### ***Progression des revenus de 4%***

En comparaison avec 2010, le Groupe BCV affiche au premier trimestre des revenus en augmentation de 4% à CHF 252 millions. La moitié de cette progression est liée à l'intégration de Banque Franck Galland & Cie SA. Dans un contexte de taux d'intérêts bas, les revenus des opérations d'intérêts sont en très léger recul, de 1% à CHF 126 millions. Les revenus des opérations de commissions sont en hausse de 3% à CHF 90 millions. Les revenus des opérations de négoce s'établissent à CHF 29 millions, en progression de 24% découlant d'une activité importante de la clientèle sur le marché des devises. Les autres résultats ordinaires du Groupe progressent à CHF 7 millions.

#### ***Hausse du bénéfice brut de 4%***

Globalement, les charges sont en hausse de 3%, à CHF 133 millions. Les charges de personnel progressent de 5% à CHF 85 millions principalement sous l'effet de l'intégration de Banque Franck Galland & Cie SA. Les autres charges d'exploitation sont stables à CHF 48 millions. L'augmentation des revenus associée à la maîtrise des charges permet au bénéfice brut de progresser de 4%, à CHF 119 millions.

#### ***Poursuite de la hausse du volume d'affaires avec la clientèle***

Le bilan affiche une progression de 3% à CHF 36,5 milliards. A l'actif du bilan, les créances hypothécaires poursuivent leur augmentation à CHF 20,6 milliards (+2%), soit une hausse de CHF 389 millions. Les autres crédits progressent également, de CHF 151 millions (+3%) à CHF 5,4 milliards.

Au passif du bilan, les dépôts d'épargne continuent d'augmenter avec un accroissement de CHF 235 millions (+2%) à CHF 11,1 milliards. Les autres engagements envers la clientèle sont aussi en hausse, de CHF 452 millions (+4%) à CHF 13,3 milliards.

La masse sous gestion du Groupe augmente de CHF 5,0 milliards (+6,6%) à CHF 80,8 milliards. Cette hausse comprend notamment l'apport des avoirs gérés par Banque Franck Galland & Cie SA, à hauteur de CHF 3,2 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent pour leur part à CHF 0,9 milliard.

#### ***Proposition à l'Assemblée générale***

Confiant en la capacité bénéficiaire du Groupe, le Conseil d'administration proposera, comme déjà annoncé, à l'Assemblée générale des actionnaires de ce jour, de payer un dividende ordinaire de 22 francs et de distribuer un montant de 10 francs par action par prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital.

**Bilan consolidé au 31 mars 2011 (comptes non audités)**



**Bilan consolidé**

(comptes non audités - en millions de CHF)

	31.3.2011	31.12.2010	Variation	
			absolue	en %
Liquidités	547.2	388.4	+ 158.8	+ 41
Créances résultant de papiers monétaires	1 374.5	1 935.3	- 560.8	- 29
Créances sur les banques	3 731.3	3 017.6	+ 713.7	+ 24
Créances sur la clientèle	5 397.8	5 247.3	+ 150.5	+ 3
Créances hypothécaires	20 642.8	20 254.2	+ 388.6	+ 2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	529.5	477.7	+ 51.8	+ 11
Immobilisations financières	2 823.8	2 879.0	- 55.2	- 2
Participations non consolidées	87.3	87.3	-	-
Immobilisations corporelles	620.0	588.1	+ 31.9	+ 5
Valeurs immatérielles	43.1	3.7	+ 39.4	+ 1 065
Comptes de régularisation	256.4	197.8	+ 58.6	+ 30
Autres actifs	420.9	508.3	- 87.4	- 17
<b>Actifs</b>	<b>36 474.6</b>	<b>35 584.7</b>	<b>+ 889.9</b>	<b>+ 3</b>
Total des créances de rang subordonné	2.4	2.3	+ 0.1	+ 4
Engagements résultant de papiers monétaires	1.9	1.3	+ 0.6	+ 46
Engagements envers les banques	2 381.9	2 016.3	+ 365.6	+ 18
Engagements envers la clientèle				
sous forme d'épargne et de placements	11 120.2	10 884.9	+ 235.3	+ 2
Autres engagements envers la clientèle	13 331.1	12 879.3	+ 451.8	+ 4
Obligations de caisse	256.6	274.4	- 17.8	- 6
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts	5 205.4	5 283.6	- 78.2	- 1
Comptes de régularisation	197.7	228.9	- 31.2	- 14
Autres passifs	492.2	522.2	- 30.0	- 6
Correctifs de valeurs et provisions	226.0	223.0	+ 3.0	+ 1
<b>Fonds étrangers</b>	<b>33 213.0</b>	<b>32 313.9</b>	<b>+ 899.1</b>	<b>+ 3</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0	704.0	-	-
Capital social	86.1	86.1	-	-
Réserves issues du capital	359.4	358.8	+ 0.6	-
Propres titres de participation	- 20.8	- 6.7	- 14.1	- 210
Réserves issues du bénéfice	2 113.6	1 800.4	+ 313.2	+ 17
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	19.3	14.1	+ 5.2	+ 37
Bénéfice net total de l'exercice 2010		314.1	- 314.1	
<b>Fonds propres</b>	<b>3 261.6</b>	<b>3 270.8</b>	<b>- 9.2</b>	<b>-</b>
<b>Passifs</b>	<b>36 474.6</b>	<b>35 584.7</b>	<b>+ 889.9</b>	<b>+ 3</b>
Total des engagements de rang subordonné	-	117.9	- 117.9	- 100

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

**Compte de résultat consolidé au 31 mars 2011 (comptes non audités)**



**Compte de résultat consolidé**

(comptes non audités - en millions de CHF)

	2011	2010	Variation	
	1.1 - 31.3	1.1 - 31.3	absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes	175.9	185.2	- 9.3	- 5
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	14.2	14.5	- 0.3	- 2
Charges d'intérêts	- 64.1	- 71.9	- 7.8	- 11
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>	<b>126.0</b>	<b>127.8</b>	<b>- 1.8</b>	<b>- 1</b>
Produit des commissions sur les opérations de crédit	14.3	15.8	- 1.5	- 9
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	77.5	72.7	+ 4.8	+ 7
Produit des commissions sur les autres prestations de service	17.8	17.2	+ 0.6	+ 3
Charges de commissions	- 19.3	- 18.0	+ 1.3	+ 7
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>90.3</b>	<b>87.7</b>	<b>+ 2.6</b>	<b>+ 3</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	<b>28.6</b>	<b>23.0</b>	<b>+ 5.6</b>	<b>+ 24</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	2.8	3.9	- 1.1	- 28
Produit total des participations	-	-	-	-
Résultat des immeubles	2.4	2.5	- 0.1	- 4
Autres produits ordinaires	2.1	2.4	- 0.3	- 13
Autres charges ordinaires	- 0.6	- 4.4	- 3.8	- 86
<b>Autres résultats ordinaires</b>	<b>6.7</b>	<b>4.4</b>	<b>+ 2.3</b>	<b>+ 52</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>251.6</b>	<b>242.9</b>	<b>+ 8.7</b>	<b>+ 4</b>
Charges de personnel	- 84.9	- 80.9	+ 4.0	+ 5
Autres charges d'exploitation	- 48.2	- 48.2	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 133.1</b>	<b>- 129.1</b>	<b>+ 4.0</b>	<b>+ 3</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>118.5</b>	<b>113.8</b>	<b>+ 4.7</b>	<b>+ 4</b>

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

## **Communiqué de presse du 5 mai 2011**

### ***Assemblée générale BCV : les actionnaires approuvent toutes les décisions***

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV s'est tenue aujourd'hui au Palais de Beaulieu à Lausanne. Elle a réuni 799 actionnaires, représentant 78.09 % du capital. Ces derniers ont accepté tous les points mis à l'ordre du jour de cette Assemblée. Ils ont ainsi approuvé les comptes du Groupe BCV pour l'exercice 2010. Ceux-ci se soldent par un bénéfice net de CHF 314 millions.

Les actionnaires ont donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2010. Ils ont accepté la proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende ordinaire de 22 francs par action et de distribuer un montant de 10 francs par action par prélèvement sur le compte de la réserve légale issue d'apports de capital. Le Groupe distribuera ainsi CHF 275 millions à ses actionnaires. Dans la foulée, l'Assemblée a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers comme organe de révision pour l'exercice 2011 et accepté de réduire de 100 000 francs à 30 000 francs le seuil statutaire d'actions en valeur nominale nécessaire à l'inscription d'un objet à l'ordre du jour

Enfin, l'Assemblée générale a nommé Reto Donatsch au Conseil d'administration de la BCV. Il remplacera, en qualité de membre, Jean-Luc Strohm qui atteint l'âge limite selon la loi vaudoise organisant la Banque.

## **Commentaire du 18.08.2011 des comptes au 30 juin 2011 (\*comptes non audités)**

### ***Groupe BCV: hausse du bénéfice net de 6%\* au premier semestre 2011***

Le Groupe BCV réalise de bons résultats au premier semestre 2011. Malgré un contexte peu porteur, le bénéfice net est en hausse de 6%, à CHF 154 millions. Les revenus sont stables, à CHF 503 millions. Les volumes d'affaires continuent par ailleurs leur progression à un rythme soutenu. Les créances hypothécaires affichent une croissance de 4%, à CHF 21,2 milliards, et l'épargne augmente de 3%, à CHF 11,2 milliards.

### ***Revenus stables dans un contexte peu favorable***

Les revenus du Groupe BCV sont inchangés par rapport au premier semestre 2010, à CHF 503 millions. Les revenus des opérations d'intérêts fléchissent légèrement, de 1%, à CHF 255 millions, en raison de la persistance du bas niveau des taux d'intérêt. Les commissions sont stables, à CHF 178 millions, l'apport de la Banque Franck Galland & Cie SA, à hauteur de CHF 10 millions, compensant les effets défavorables de la baisse des marchés financiers. Pour sa part, le résultat des opérations de négoce augmente de 5%, à CHF 52 millions, grâce à une activité importante de la clientèle sur le marché des devises. Au niveau de l'ensemble des revenus, l'apport de la Banque Franck Galland & Cie SA, intégrée au Groupe depuis le 8 février 2011, se monte à CHF 12 millions.

### ***Bénéfice brut de CHF 234 millions***

Les charges d'exploitation sont en hausse, de 4% ou CHF 10 millions à CHF 269 millions. Cela s'explique essentiellement (CHF 9 millions) par la prise en compte dans le périmètre de consolidation de la Banque Franck Galland & Cie SA. Dans le détail, les charges de personnel progressent de 5% à CHF 171 millions et les autres charges d'exploitation de 1% à CHF 98 millions. Le bénéfice brut s'inscrit pour sa part en repli de 4%, à CHF 234 millions.

### ***Progression de 6% du bénéfice net***

Les amortissements progressent de 6% à CHF 42 millions, essentiellement en raison de la consolidation de la Banque Franck Galland & Cie SA. Par contre, les correctifs de valeurs, provisions et pertes diminuent de moitié, à CHF 2 millions. Les produits extraordinaires s'inscrivent à CHF 13 millions. Ce montant - issu d'un faible besoin de nouvelles provisions combiné à la dissolution d'anciennes provisions pour risque de crédit - confirme la bonne tenue du portefeuille de crédits. Le bénéfice net progresse de 6%, à CHF 154 millions. Quant au ratio coûts/revenus, il passe de 59% à 62%.

### ***Augmentation des volumes d'affaires avec la clientèle***

Le total du bilan est en hausse de 6%, à CHF 37,6 milliards. A l'actif le volume d'affaires hypothécaires progresse de 4%, ou CHF 911 millions, à CHF 21,2 milliards. Les autres crédits augmentent de 2%, à CHF 5,4 milliards.

Au passif du bilan, l'épargne et les placements de la clientèle poursuivent leur croissance : +3% ou CHF 331 millions à CHF 11,2 milliards. Les autres engagements envers la clientèle sont en hausse de 3% ou CHF 426 millions, à CHF 13,3 milliards.

Le niveau de fonds propres reste confortable avec un taux de couverture FINMA de 172% (Ratio BRI Tier 1 de 17,5%), témoignant de la solidité financière de la Banque.

#### ***Hausse de la masse sous gestion***

La masse sous gestion du Groupe augmente de 3% ou CHF 2,4 milliards, à CHF 78,2 milliards. L'effet de la consolidation de la Banque Franck Galland & Cie SA se monte à CHF 3 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent pour leur part à CHF 854 millions.

#### ***CHF 275 millions versés aux actionnaires***

Conformément à sa stratégie financière et aux décisions de l'Assemblée générale ordinaire, le Groupe BCV a versé en mai à ses actionnaires CHF 275 millions, sous forme de dividende et de prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital. Actionnaire majoritaire de la Banque, le canton de Vaud a ainsi reçu CHF 184 millions, qui s'ajoutent aux CHF 66 millions d'impôts cantonaux et communaux versés au titre de l'exercice 2010.

#### ***Piguet Galland & Cie SA***

La réunion des activités de la Banque Piguet & Cie SA et de la Banque Franck Galland & Cie SA sous l'enseigne Piguet Galland & Cie SA progresse selon le calendrier prévu. La Banque Franck Galland & Cie SA a été acquise au 8 février 2011 et la fusion juridique avec la Banque Piguet & Cie SA est effective depuis le 7 avril 2011.

#### ***Perspectives***

Ces bons résultats, dans un contexte peu porteur, traduisent la confiance de la clientèle et le positionnement favorable de la Banque dans une économie vaudoise dynamique. Pour autant que la situation économique et l'évolution des marchés financiers ne se détériorent pas significativement, le Groupe BCV s'attend à une marche des affaires au second semestre s'inscrivant dans la continuité du début de l'année.

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

**Bilan consolidé au 30 juin 2011 (comptes non audités)**



Banque Cantonale Vaudoise

**Bilan consolidé**

(comptes non audités - en millions de CHF)

	30.6.2011	31.12.2010	Variation	
			absolue	en %
Liquidités	336.5	388.4	- 51.9	- 13
Créances résultant de papiers monétaires	1 737.0	1 935.3	- 198.3	- 10
Créances sur les banques	4 136.7	3 017.6	+ 1 119.1	+ 37
Créances sur la clientèle	5 351.9	5 247.3	+ 104.6	+ 2
Créances hypothécaires	21 164.9	20 254.2	+ 910.7	+ 4
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	517.0	477.7	+ 39.3	+ 8
Immobilisations financières	2 845.0	2 879.0	- 34.0	- 1
Participations non consolidées	88.4	87.3	+ 1.1	+ 1
Immobilisations corporelles	613.3	588.1	+ 25.2	+ 4
Valeurs immatérielles	38.1	3.7	+ 34.4	+ 930
Comptes de régularisation	216.3	197.8	+ 18.5	+ 9
Autres actifs	510.3	508.3	+ 2.0	-
<b>Actifs</b>	<b>37 555.4</b>	<b>35 584.7</b>	<b>+ 1 970.7</b>	<b>+ 6</b>
Total des créances de rang subordonné	1.4	2.3	- 0.9	- 39
Engagements résultant de papiers monétaires	2.0	1.3	+ 0.7	+ 54
Engagements envers les banques	3 215.1	2 016.3	+ 1 198.8	+ 59
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	11 215.9	10 884.9	+ 331.0	+ 3
Autres engagements envers la clientèle	13 305.4	12 879.3	+ 426.1	+ 3
Obligations de caisse	244.4	274.4	- 30.0	- 11
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts	5 424.6	5 283.6	+ 141.0	+ 3
Comptes de régularisation	233.3	228.9	+ 4.4	+ 2
Autres passifs	544.0	522.2	+ 21.8	+ 4
Correctifs de valeurs et provisions	214.6	223.0	- 8.4	- 4
<b>Fonds étrangers</b>	<b>34 399.3</b>	<b>32 313.9</b>	<b>+ 2 085.4</b>	<b>+ 6</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0	704.0	-	-
Capital social	86.1	86.1	-	-
Réserves issues du capital	359.7	358.8	+ 0.9	-
Propres titres de participation	- 5.9	- 6.7	+ 0.8	+ 12
Réserves issues du bénéfice	1 838.0	1 800.4	+ 37.6	+ 2
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	19.9	14.1	+ 5.8	+ 41
Bénéfice net total de la période sous revue	154.3	-	+ 154.3	
Bénéfice net total de l'exercice 2010		314.1	- 314.1	
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>	<i>0.3</i>	<i>0.9</i>		
<b>Fonds propres</b>	<b>3 156.1</b>	<b>3 270.8</b>	<b>- 114.7</b>	<b>- 4</b>
<b>Passifs</b>	<b>37 555.4</b>	<b>35 584.7</b>	<b>+ 1 970.7</b>	<b>+ 6</b>
Total des engagements de rang subordonné	-	117.9	- 117.9	- 100

**Opérations hors bilan consolidées**

(comptes non audités - en millions de CHF)

	30.6.2011	31.12.2010	Variation	
			absolue	en %
Engagements conditionnels	1 308.3	1 386.3	- 78.0	- 6
Engagements irrévocables	1 066.2	1 129.8	- 63.6	- 6
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	95.3	95.8	- 0.5	- 1
Crédits par engagement	25.9	14.3	+ 11.6	+ 81
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Valeurs de remplacement positives	836.5	837.7	- 1.2	-
Valeurs de remplacement négatives	781.5	819.9	- 38.4	- 5
Montants du sous-jacent	44 525.7	32 881.5	+ 11 644.2	+ 35
Opérations fiduciaires	802.8	609.8	+ 193.0	+ 32

**Compte de résultat consolidé au 30 juin 2011 (comptes non audités)**



**Compte de résultat consolidé**

(comptes non audités - en millions de CHF)

	2011	2010	Variation	
	1.1 - 30.6	1.1 - 30.6	absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes	354.3	368.1	- 13.8	- 4
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	29.9	30.9	- 1.0	- 3
Charges d'intérêts	- 129.6	- 141.0	- 11.4	- 8
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>	<b>254.6</b>	<b>258.0</b>	<b>- 3.4</b>	<b>- 1</b>
Produit des commissions sur les opérations de crédit	28.3	34.6	- 6.3	- 18
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	152.0	145.9	+ 6.1	+ 4
Produit des commissions sur les autres prestations de service	35.8	33.8	+ 2.0	+ 6
Charges de commissions	- 37.9	- 35.3	+ 2.6	+ 7
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>178.2</b>	<b>179.0</b>	<b>- 0.8</b>	<b>-</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	<b>51.8</b>	<b>49.5</b>	<b>+ 2.3</b>	<b>+ 5</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	8.3	10.5	- 2.2	- 21
Produit total des participations	3.4	3.2	+ 0.2	+ 6
Résultat des immeubles	4.8	5.1	- 0.3	- 6
Autres produits ordinaires	4.5	4.7	- 0.2	- 4
Autres charges ordinaires	- 2.5	- 7.0	- 4.5	- 64
<b>Autres résultats ordinaires</b>	<b>18.5</b>	<b>16.5</b>	<b>+ 2.0</b>	<b>+ 12</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>503.1</b>	<b>503.0</b>	<b>+ 0.1</b>	<b>-</b>
Charges de personnel	- 171.5	- 162.7	+ 8.8	+ 5
Autres charges d'exploitation	- 97.8	- 96.5	+ 1.3	+ 1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 269.3</b>	<b>- 259.2</b>	<b>+ 10.1</b>	<b>+ 4</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>233.8</b>	<b>243.8</b>	<b>- 10.0</b>	<b>- 4</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé	- 42.2	- 39.8	+ 2.4	+ 6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	- 2.3	- 4.5	- 2.2	- 49
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>189.3</b>	<b>199.5</b>	<b>- 10.2</b>	<b>- 5</b>
Produits extraordinaires	13.2	24.5	- 11.3	- 46
Charges extraordinaires	- 2.1	- 35.2	- 33.1	- 94
Impôts	- 46.1	- 43.1	+ 3.0	+ 7
<b>Bénéfice net total</b>	<b>154.3</b>	<b>145.7</b>	<b>+ 8.6</b>	<b>+ 6</b>
Intérêts minoritaires	- 0.3	- 0.4	- 0.1	- 25
<b>Bénéfice net, part du Groupe</b>	<b>154.0</b>	<b>145.3</b>	<b>+ 8.7</b>	<b>+ 6</b>

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

## **Communiqué de presse du 12 octobre 2011**

### ***Moody's relève la note intrinsèque de la BCV de Baa1 à A3***

L'agence de notation Moody's a communiqué ce matin sa décision de relever la note intrinsèque de la BCV (Bank financial strength rating) de C- à C, soit en échelle équivalente sur le long-terme, de Baa1 à A3. Elle souligne ainsi l'excellente image de la Banque dans le canton de Vaud et en Suisse, le haut niveau de ses fonds propres, sa situation saine en matière de liquidité et de refinancement, et enfin l'amélioration de sa gestion des risques avec un profil de risques modéré. L'agence a confirmé la note à long terme à A1 assortie d'une perspective stable.

La Banque salue cette décision qui ne fait que confirmer sa très bonne santé financière et qui reconnaît le travail de fond mené depuis plusieurs années.

## **Communiqué de presse du 4 novembre 2011**

### ***Changement à la Direction de la filiale Piguet Galland & Cie SA.***

Le Groupe BCV prend acte des informations communiquées aujourd'hui par sa filiale Piguet Galland & Cie SA, de la démission de Christopher E. Preston, CEO de la Banque Piguet Galland & Cie SA ainsi que de la nomination, par son Conseil d'administration, de son remplaçant ad intérim Olivier Calloud. Il remercie Christopher E. Preston du travail accompli en son sein depuis 2003.

Le Groupe BCV précise, au sujet des irrégularités dont a été victime sa filiale Piguet Galland & Cie SA, que les montants en jeu ne sont pas de nature à influencer les résultats du Groupe.

## **Commentaire du 10.11.2011 des comptes au 30 septembre 2011 (\*comptes non audités)**

### ***Groupe BCV: poursuite de la dynamique et solidité des revenus ; bons résultats au 30 septembre 2011***

**Le Groupe BCV présente au 30 septembre 2011 de bons résultats qui s'inscrivent dans la dynamique de ces derniers semestres. Les revenus augmentent à CHF 760 millions (+1%) et les volumes d'affaires avec la clientèle poursuivent leur croissance. Dans un contexte économique tendu et de marchés financiers difficiles, le bénéfice brut ne marque qu'un léger repli de 3%.**

#### ***Hausse des revenus de 1%***

Les revenus cumulés du Groupe BCV pour les trois premiers trimestres de 2011 sont en augmentation de 1% par rapport à la même période en 2010 à CHF 760 millions. Les revenus des opérations d'intérêts sont stables à CHF 384 millions. Les commissions s'inscrivent en hausse de 1%, à CHF 266 millions, l'apport de la Banque Franck Galland & Cie SA, à hauteur de CHF 15 millions, compensant les effets défavorables de la baisse des marchés financiers. Pour sa part, le résultat des opérations de négoce est en forte hausse, de 18% à CHF 86 millions, grâce à une activité importante de la clientèle sur le marché des devises. La baisse des autres résultats ordinaires à CHF 24 millions (-26%) est liée à la non récurrence de ventes d'objets immobiliers en 2010. Au niveau de l'ensemble des revenus, l'apport de la Banque Franck Galland & Cie SA, intégrée au Groupe depuis le 8 février 2011, se monte à CHF 19 millions.

#### ***Bénéfice brut de CHF 360 millions en léger repli de 3%***

Globalement, les charges sont en hausse de 4%, à CHF 400 millions. Cette progression (CHF 17 millions) s'explique essentiellement (CHF 14 millions) par la prise en compte dans le périmètre de consolidation de la Banque Franck Galland & Cie SA. Dans le détail, les charges de personnel progressent de 6% à CHF 253 millions et les autres charges d'exploitation de 3% à CHF 147 millions. Le bénéfice brut se rétracte légèrement, de 3%, à CHF 360 millions.

#### ***Hausse des volumes d'affaires avec la clientèle***

Le total du bilan progresse à CHF 38,4 milliards (+8%). L'actif est marqué par une augmentation (+7% ou CHF 1,4 milliard) des volumes d'affaires hypothécaires, à CHF 21,6 milliards. Les autres crédits augmentent de 19%, à CHF 6,3 milliards. La moitié de cette augmentation est constituée de placements à court terme de liquidités auprès de contreparties non bancaires suisses de première qualité.

Au passif du bilan, l'épargne et les placements de la clientèle poursuivent leur progression en augmentant de 5% ou CHF 571 millions, à CHF 11,5 milliards. Les autres engagements envers la clientèle augmentent également, de 8%, soit de CHF 1,1 milliard, à CHF 14,0 milliards.

**Masse sous gestion en léger recul**

La masse sous gestion du Groupe recule de 0,8% ou CHF 571 millions à CHF 75,3 milliards sous l'effet de la baisse des marchés. L'effet de la consolidation de la Banque Franck Galland & Cie SA au sein du Groupe se traduit par un apport de CHF 3 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent pour leur part à CHF 600 millions.

**Le mandat de Stephan Bachmann, vice-président du Conseil d'administration, reconduit par le Conseil d'Etat**

Stephan Bachmann, vice-président du Conseil d'administration, a vu son mandat d'administrateur reconduit par le Conseil d'Etat pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015.

**Moody's relève la note intrinsèque de la BCV - Standard & Poors confirme sa perspective positive**

L'agence de notation Moody's a relevé la note intrinsèque de la BCV sur le long terme de Baa1 à A3, soulignant l'excellente image de la Banque dans le canton de Vaud et en Suisse, le haut niveau de ses fonds propres, sa situation saine en matière de liquidités et de refinancement. Moody's a confirmé la note à long terme A1 assortie d'une perspective stable. Dans la même tendance, l'agence de notation Standard & Poors a confirmé sa note AA- avec perspective positive.

**Perspectives**

Ces bons résultats, dans un contexte difficile, confirment la confiance de la clientèle et le positionnement favorable de la Banque. Pour autant que la situation économique et l'état des marchés financiers ne se détériorent pas significativement, le Groupe s'attend pour l'ensemble de l'exercice à une marche des affaires inscrite globalement dans la continuité de l'année en cours.

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

**Bilan consolidé au 30 septembre 2011 (comptes non audités)**



Banque Cantonale Vaudoise

**Bilan consolidé**

(comptes non audités - en millions de CHF)

	30.9.2011	31.12.2010	Variation	
			absolue	en %
Liquidités	1 453.1	388.4	+ 1 064.7	+ 274
Créances résultant de papiers monétaires	33.1	1 935.3	- 1 902.2	- 98
Créances sur les banques	3 799.2	3 017.6	+ 781.6	+ 26
Créances sur la clientèle	6 261.3	5 247.3	+ 1 014.0	+ 19
Créances hypothécaires	21 644.0	20 254.2	+ 1 389.8	+ 7
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	483.2	477.7	+ 5.5	+ 1
Immobilisations financières	2 951.4	2 879.0	+ 72.4	+ 3
Participations non consolidées	88.4	87.3	+ 1.1	+ 1
Immobilisations corporelles	610.1	588.1	+ 22.0	+ 4
Valeurs immatérielles	35.6	3.7	+ 31.9	+ 862
Comptes de régularisation	271.2	197.8	+ 73.4	+ 37
Autres actifs	756.8	508.3	+ 248.5	+ 49
<b>Actifs</b>	<b>38 387.4</b>	<b>35 584.7</b>	<b>+ 2 802.7</b>	<b>+ 8</b>
Total des créances de rang subordonné	1.4	2.3	- 0.9	- 39
Engagements résultant de papiers monétaires	2.5	1.3	+ 1.2	+ 92
Engagements envers les banques	2 987.8	2 016.3	+ 971.5	+ 48
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	11 456.2	10 884.9	+ 571.3	+ 5
Autres engagements envers la clientèle	13 952.0	12 879.3	+ 1 072.7	+ 8
Obligations de caisse	223.5	274.4	- 50.9	- 19
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts	5 371.3	5 283.6	+ 87.7	+ 2
Comptes de régularisation	253.0	228.9	+ 24.1	+ 11
Autres passifs	922.1	522.2	+ 399.9	+ 77
Correctifs de valeurs et provisions	219.4	223.0	- 3.6	- 2
<b>Fonds étrangers</b>	<b>35 387.8</b>	<b>32 313.9</b>	<b>+ 3 073.9</b>	<b>+ 10</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0	704.0	-	-
Capital social	86.1	86.1	-	-
Réserves issues du capital	359.7	358.8	+ 0.9	-
Propres titres de participation	- 8.2	- 6.7	- 1.5	- 22
Réserves issues du bénéfice	1 837.9	1 800.4	+ 37.5	+ 2
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	20.1	14.1	+ 6.0	+ 43
Bénéfice net total de l'exercice 2010		314.1	- 314.1	
<b>Fonds propres</b>	<b>2 999.6</b>	<b>3 270.8</b>	<b>- 271.2</b>	<b>- 8</b>
<b>Passifs</b>	<b>38 387.4</b>	<b>35 584.7</b>	<b>+ 2 802.7</b>	<b>+ 8</b>
Total des engagements de rang subordonné	-	117.9	- 117.9	- 100

Cet espace est laissé volontairement vide, voir page suivante.

## Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2011 (comptes non audités)



### Compte de résultat consolidé

(comptes non audités - en millions de CHF)

	2011	2010	Variation	
	1.1 - 30.9	1.1 - 30.9	absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes	535.8	547.2	- 11.4	- 2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	44.3	45.2	- 0.9	- 2
Charges d'intérêts	- 196.4	- 207.7	- 11.3	- 5
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>	<b>383.7</b>	<b>384.7</b>	<b>- 1.0</b>	<b>-</b>
Produit des commissions sur les opérations de crédit	44.5	51.0	- 6.5	- 13
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	223.4	214.2	+ 9.2	+ 4
Produit des commissions sur les autres prestations de service	53.7	50.9	+ 2.8	+ 6
Charges de commissions	- 55.5	- 51.4	+ 4.1	+ 8
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>266.1</b>	<b>264.7</b>	<b>+ 1.4</b>	<b>+ 1</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	<b>86.4</b>	<b>73.0</b>	<b>+ 13.4</b>	<b>+ 18</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	9.1	25.3	- 16.2	- 64
Produit total des participations	4.8	3.3	+ 1.5	+ 45
Résultat des immeubles	7.7	7.5	+ 0.2	+ 3
Autres produits ordinaires	6.7	7.0	- 0.3	- 4
Autres charges ordinaires	- 4.2	- 10.6	- 6.4	- 60
<b>Autres résultats ordinaires</b>	<b>24.1</b>	<b>32.5</b>	<b>- 8.4</b>	<b>- 26</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>760.3</b>	<b>754.9</b>	<b>+ 5.4</b>	<b>+ 1</b>
Charges de personnel	- 253.5	- 240.2	+ 13.3	+ 6
Autres charges d'exploitation	- 147.0	- 143.3	+ 3.7	+ 3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 400.5</b>	<b>- 383.5</b>	<b>+ 17.0</b>	<b>+ 4</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>359.8</b>	<b>371.4</b>	<b>- 11.6</b>	<b>- 3</b>

### Communiqué de presse du 6 décembre 2011

#### **Standard & Poor's relève la note à long terme de la BCV de AA- à AA**

**L'agence de notation Standard & Poor's a communiqué hier soir sa décision de relever la note à long terme de la BCV de AA- à AA. L'agence assortit ce relèvement d'une perspective stable et maintient la note à court terme à A-1+.**

Au motif de ce relèvement, Standard & Poor's a notamment souligné le niveau de fonds propres élevé de la BCV ainsi que sa solide capacité bénéficiaire. L'agence avait déjà assorti la notation de la BCV d'une perspective positive le 6 décembre 2010.

Standard & Poor's a amélioré d'un cran la note intrinsèque de la Banque de A à A+. La notation de la Banque bénéficie du support du Canton de Vaud, noté AA+ par Standard & Poor's, qui lui permet d'augmenter de deux crans sa note finale. Il faut relever toutefois que la BCV est l'un des rares établissements ne bénéficiant pas d'une garantie formelle de l'Etat à accéder au cercle restreint des banques notées AA.

La Banque se réjouit particulièrement de cette décision qui intervient dans un contexte difficile pour l'ensemble des établissements bancaires. Ce relèvement est le reflet du travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel.

## **6. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS**

La Banque Cantonale Vaudoise, représentée par les soussignés, assume la responsabilité pour le contenu de ce Prospectus d'émission et de cotation selon le chiffre 4 du Schéma E du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange et déclare que les indications fournies dans ce Prospectus sont conformes à la réalité et qu'aucun fait important n'y a été omis.

Lausanne, le 06.01.2012

### **Banque Cantonale Vaudoise**

Pascal Kiener  
Président de la Direction générale

Thomas Paulsen  
Directeur général